

Le mot du maire.

Madame, Monsieur,

Le vote du budget est toujours le moment de faire le bilan de l'année précédente et de se projeter sur celle à venir.

Au cours de l'année 2022, les communes ont dû faire face à l'importante inflation des prix de l'énergie. Pour diminuer au maximum les conséquences de cette inflation sur notre budget communal, alors que les dotations aux communes ont encore diminué et que le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la fiscalité communale, des mesures ont été prises pour limiter nos frais de fonctionnement. Il a été procédé à l'extinction nocturne de notre éclairage public et à sa modernisation via un passage aux lampes LED. Ces deux mesures permettent une économie d'énergie de 70%. De même, il a été décidé de limiter un peu les opérations de tonte et de désherbage consommatrices d'énergie et d'installer des chauffages récents et plus économes à la mairie.

Comme annoncé, l'équipe municipale a continué à moderniser et à développer notre aire de jeu par le renouvellement des jeux les plus anciens et par l'acquisition foncière des terrains limitrophes qui a permis la création d'un circuit VTT.

Comme chaque année, une opération de réfection de la voirie a été effectuée, le chemin de la Baume a été regoudronné.

Concernant notre sécurité, les opérations inhérentes aux obligations de débroussaillage se sont poursuivies en collaboration avec l'ONF DFCI : pour la commune cela a représenté un important travail réalisé par notre agent communal mais aussi pour beaucoup d'entre-nous. Un grand merci à tous pour votre implication dans ce difficile travail ; l'été particulièrement chaud et sec que nous avons vécu justifie pleinement cet effort que nous avons tous dû faire pour notre sécurité.

Le Conseil municipal a également mis à jour le Plan Communal de Sécurité (PCS) qui vous a été distribué.

En 2023, de nouveaux projets ont été prévus par le Conseil municipal lors de l'élaboration du budget, nous ne manquerons pas de vous les présenter. Certains font déjà l'objet de subventions acquises et pourront être mis en chantier rapidement : la réfection et l'agrandissement des clôtures de l'aire de jeux, les aménagements extérieurs aux abords de la salle Jean-François Ailhaud (clôtures, plantations...).

La commune devra aussi finaliser la mise aux normes des accès aux bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite.

L'aire de jeux fera encore l'objet de nouveaux aménagements.

Le mot du maire.

La commune a sollicité les nouvelles subventions créées dans le cadre du « Fonds verts » pour finaliser les aménagements autour de la salle Jean-François Ailhaud et pour financer l'étude sur la capacité de notre défense incendie.

Au chapitre des bonnes nouvelles, la réouverture du restaurant. La commune, propriétaire de la bâtisse, a contractualisé un nouveau bail commercial avec M. Lando, restaurateur. Après de nécessaires travaux d'aménagement, M. Lando et son équipe sont en mesure de nous accueillir à nouveau.

En concertation avec l'Agglomération la commune devra également se mettre en capacité de faire face aux importantes évolutions inhérentes à la gestion des déchets. Tout d'abord avec la mise en place d'un composteur collectif sur l'aire de tri. Ensuite, pour préparer la mise en place, fin 2023, de la collecte des ordures ménagères en colonnes. Le changement sera important ! Les conteneurs des ordures ménagères disséminés sur la commune seront supprimés au profit de colonnes installées sur les aires de tri « points d'apport volontaire ». Si la gestion de la collecte et la mise à disposition des colonnes relèvent de la compétence de l'Agglomération, la création et l'aménagement des aires de tri relèvent de la compétence des communes.

Ces évolutions sont nécessaires pour répondre aux exigences de la loi sur la transition énergétique et aux impacts financiers et écologiques toujours croissants sur la gestion actuelle de ces déchets ultimes condamnés à l'enfouissement et taxés toujours plus lourdement chaque année. Je vous invite à lire l'article détaillé consacré à cette problématique dans le bulletin d'information n° 2 de l'Agglomération en ligne sur le site Internet de notre intercommunalité. Naturellement cette importante évolution fera l'objet d'une large information le moment venu.

Je tiens à remercier chaleureusement le personnel communal, les conseillères et les conseillers municipaux pour leur dévouement et leurs initiatives. Cette année encore, leur implication concrète au quotidien a permis de nombreuses réalisations en interne et donc de substantielles économies. Ils ont également œuvré pour organiser de nombreuses manifestations : kermesse, chasse aux œufs de Pâques, repas du 14 juillet, journée du patrimoine, allumage du four communal, Noël des enfants...

Merci à toutes et à tous pour votre sympathique participation à ces manifestations qui font la vie et la convivialité de notre village. Au plaisir de vous y rencontrer cette année encore.

Le Maire, Jean-Paul Deorsola